

Dossier A : Renouvellement, à compter du 1^{er} septembre 2015, de l'habilitation de l'ISEN Toulon à délivrer le titre d'ingénieur :

*- sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant
- dans la spécialité « Electronique et informatique industrielle » en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Provence - Alpes - Côte d'Azur*

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon,
- Vu le rapport établi par Renaud BALAGUER (rapporteur principal, ancien membre de la Cti et désormais expert), Marc PEYRADE (membre de la CTI), Jacques DUFOUR (expert), Sophie HAYE (experte élève ingénieur), présenté lors de la séance plénière du 14 janvier 2015,
- Entendu M. Didier GOGUENHEIM, directeur de l'ISEN Toulon,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon est une école privée sous statut d'association loi 1901.

Créé en 1991, reconnu par l'État depuis le 02 décembre 1993 l'ISEN-Toulon est sous contrat avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche depuis le 12 novembre 2010.

Il est membre du Groupe ISEN, avec l'ISEN-Lille (créé en 1956), l'ISEN-Brest (créé en 1994).

L'ISEN – Toulon a pour mission de former des ingénieurs en 5 ans (2 années scientifiques de type CPGE et 3 années de cycle ingénieur), généralistes dans le domaine des technologies du numérique (électronique, microélectronique et sciences et techniques de l'information et de la communication). L'école propose un titre d'ingénieur sans spécialité, par la voie de la formation sous statut étudiant et un titre d'ingénieur de spécialité « électronique et informatique industrielle » en formation sous statut apprenti en partenariat avec l'ITII PACA.

L'école accueille plus de 500 élèves : 188 dans le cycle préparatoire et 321 dans le cycle ingénieur dont 21 en contrat de professionnalisation en dernière année et 68 en contrat d'apprentissage sur le cycle ingénieur (année 2012/2013). En 2013 elle a recruté 38 apprentis. L'école a diplômé 49 étudiants et 8 apprentis en 2014.

Caractéristiques globales

L'effectif du personnel permanent de l'ISEN est de 36 agents dont un effectif de 13 ETP équivalents BIATSS. Le corps enseignant est constitué de 23 enseignants de l'ISEN et de 12 agrégés mis à disposition par le Ministère de l'Éducation Nationale pour assurer les enseignements des classes préparatoires.

38% des heures enseignées sont réalisées par une centaine de vacataires dont une majorité du monde économique.

ISEN-Toulon dispose de locaux spacieux au sein de la Maison des Technologies, construite par le Conseil Général du Var en 1991. L'école dispose notamment de 700 m² de salles de travaux pratiques consacrées à la physique, à la chimie, à l'électronique et aux sciences industrielles.

Le budget global de l'ISEN-Toulon en 2012/2013 pour la formation ingénieur est d'environ 4 M€, dont en recettes 52% de frais de scolarité, 17% de subventions du MESR, du CG83, de TPM, 5% de taxe d'apprentissage et 13% des produits de la recherche. Le coût de revient moyen annuel par étudiant du cycle ingénieur est estimé à 10 832€ pour 2012/2013.

NB le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Evolution de l'institution

La décision prise par la CTI en 2009 de renouveler l'habilitation de l'école s'accompagnait d'un certain nombre de recommandations :

1. améliorer la communication externe pour mettre en phase la notoriété de l'école avec la qualité des formations : Recommandation suivie – objectif non atteint
2. poursuivre les efforts déployés pour le développement de la recherche : Recommandation partiellement suivie
3. développer l'international : Recommandation suivie – objectif non atteint
4. veiller à la sélectivité des recrutements et ne pas augmenter la taille des promotions au dépend de la qualité : Recommandation suivie – objectif atteint
5. mettre en place le processus de Bologne (semestrialisation, crédits ECTS, supplément au diplôme) : Recommandation suivie – objectif atteint
6. établir le référentiel des compétences des diplômes : Recommandation suivie – objectif atteint – démarche à poursuivre
7. mettre en place un observatoire de l'emploi permettant un suivi des carrières : recommandation non suivie – objectif partiellement atteint par les outils du groupe ISEN
8. réduire le nombre d'heures encadrées dans le cycle ingénieur (formation sous statut étudiant) : Recommandation partiellement suivie - objectif non atteint (supérieur à 2100 h)
9. introduire une expérience internationale dans la formation (formation sous statut apprenti) : recommandation suivie,
10. définir les compétences à acquérir en entreprise et leur mode d'évaluation (formation sous statut apprenti) : recommandation suivie.

L'école porte des projets de développement tant quantitatifs que d'ouverture.

Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté **les points forts** ou caractéristiques suivants :

- un management efficace tirant profit du statut privé, avec une forte réactivité et une bonne capacité d'innovation au cas par cas
- une organisation interne prônant la transversalité
- des enseignants de qualité qui offrent un potentiel scientifique supérieur à la « taille » de l'école
- le développement de la recherche partenariale sous la forme de « preuve de concept » avec de très bons partenariats industriels de proximité
- un savoir-faire pour former des ingénieurs efficaces, pragmatiques et reconnus dans leurs domaines électronique et numérique
- de bonnes synergies entre les activités associatives étudiantes et la formation SHES

et les **points faibles** :

- un volume horaire trop important malgré un trop faible nombre d'heures d'enseignement de l'anglais
- une stratégie de développement de la recherche peu claire
- une contribution trop importante d'intervenants vacataires
- une démarche compétences incomplète
- une absence de démarche qualité

Opportunités :

- Un positionnement mettant en avant le rôle central de l'électronique contre la mode qui tire vers l'informatique
- Projet de parcours international
- Accroître la diversité des recrutements
- Concrétiser l'ambition de mobilité internationale pour tous les étudiants

En conséquence, la Commission des Titres d'Ingénieur **prononce une décision de renouvellement**, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1er septembre 2015, **de l'habilitation** de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon à délivrer les titres suivants :

« Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon »
en formation initiale sous statut d'étudiant

« Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon »
dans la spécialité **Electronique et informatique industrielle**
en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue
en partenariat avec l'ITII Provence - Alpes - Côte d'Azur

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

- Baisser le volume horaire sans baisser celui des SHES
- Renforcer la place de l'anglais
- Consolider la démarche compétences
- Clarifier la stratégie de développement de la recherche
- Mettre en place une démarche qualité en commençant par l'évaluation des enseignements
- Renforcer les actions de développement de l'ouverture internationale
- Clarifier la stratégie de site, de réseaux et de groupe
- Professionnaliser l'observation de l'emploi
- Veiller à la qualité du recrutement et de l'encadrement en regard de la progression des effectifs

Un **rapport intermédiaire** relatif au suivi des recommandations sera transmis pour le 1^{er} juillet 2017 au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE Master pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – aux diplômés de l'ISEN Toulon :

« Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon »

« Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon »
dans la spécialité **Electronique et informatique industrielle**
en partenariat avec l'ITII Provence - Alpes - Côte d'Azur

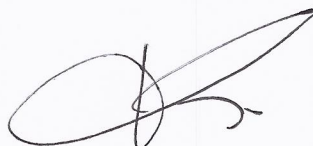
Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 janvier 2015.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 avril 2015.

Le rapporteur principal
Renaud BALAGUER



Le secrétaire greffier



Le président
Laurent MAHIEU

